

## **AIDES DÉPLACEMENT POUR LES DOCTORANTS FRANCE**

**Année 2022**

Les unités de recherche peuvent participer, après avis du directeur de laboratoire, aux dépenses liées aux déplacements nationaux à visée scientifique des doctorants.

Le montant que verse le laboratoire HALMA par doctorant ne peut dépasser la somme de 400€ par année universitaire.

Le versement s'effectuera au retour sur production de justificatifs des frais engagés et d'un compte-rendu scientifique.

En l'absence de ces justificatifs, le doctorant ne sera pas remboursé.

**NOM :**

Prénom :

Sexe : F/M

Date et lieu de naissance :

Numéro INSEE :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Directeur de recherche :

**Renseignements concernant la demande de financement :**

Dates, lieu et nature de la manifestation et du déplacement envisagés :

**Estimation complète des frais :**

Frais de déplacement :

Droits d'inscription :

Logement :

Divers :

**Montant total de l'aide demandée (maximum 400 €) :**

**Lettre motivée du candidat précisant l'intérêt scientifique de la mission  
Joindre le programme.**

Je soussigné (e), M..... m'engage à adresser à l'UMR HALMA les justificatifs de mes dépenses, ainsi qu'un compte-rendu scientifique.  
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Date :

Signature :

-----

**Avis motivé du directeur de recherche :**

Date :

Signature :

-----

**Avis motivé du directeur de l'unité de recherche :**

Madame Sandrine HUBER, directrice de l'UMR HALMA, souhaite verser une aide de .....€ à M..... pour les dépenses liées à ses déplacements nationaux.

Date :

Signature :

**Montant de l'engagement financier de l'unité de recherche :**